

# CAP VERS DE NOUVEAUX BACS PROFESSIONNELS MARITIMES

*Rentrée septembre 2019*

Ministère de la Transition écologique & solidaire

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)



# Une réforme construite avec l'ensemble des acteurs de la formation maritime pour offrir aux élèves une meilleure employabilité

Volume d'enseignements professionnels renforcé

## ► Une seconde professionnelle maritime « partagée »

La seconde professionnelle est commune à l'ensemble des filières. Elle garantit un socle minimal de connaissances dans le domaine maritime.

Le choix d'une *option de consolidation* (ou de spécialité) permet à l'élève de se familiariser avec la filière souhaitée pour son orientation en première, en mettant l'accent sur la pratique professionnelle.

Le choix d'une deuxième option, l'*option d'exploration*, vise à acquérir des fondamentaux sur une autre filière afin de faciliter la réorientation si besoin.

## ► Des bacs pro maritimes rénovés

Un *bac électromécanicien marine (EMM) renforcé* avec des compétences supplémentaires en électrotechnique, électronique et automatisme, au fait des technologies de demain.

Le *bac conduite et gestion des entreprises maritimes (CGEM) offre une option pêche consolidée* dans l'apprentissage des techniques de ramendage, de matelotage et de manœuvre pour être opérationnel plus rapidement.

Un nouveau bac est créé : *le bac polyvalent*. Il offre aux élèves la possibilité d'obtenir une double qualification « pont » et « machine » en trois ans seulement. Véritable exception à la française, la polyvalence du marin français est une compétence recherchée aussi bien à l'international que sur nos côtes.

Il est mis en place sous forme d'expérimentation dans deux lycées professionnels maritimes.

## ► Poursuite d'études ou d'une insertion professionnelle réussie

La rénovation des bacs professionnels maritime poursuit un double objectif :

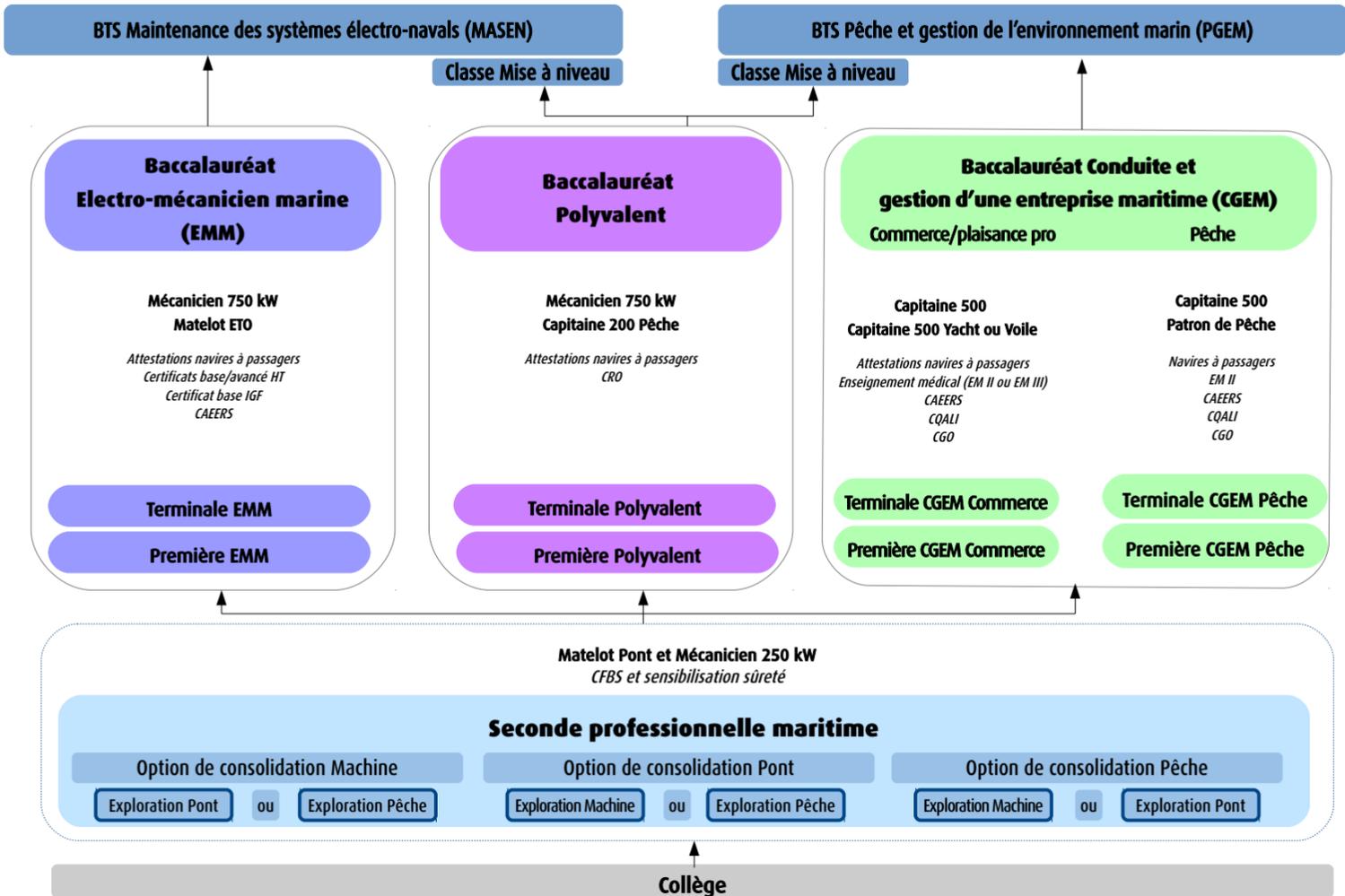
- répondre aux nouvelles exigences de progressivité des diplômés et des formations professionnelles favorisant la poursuite des études (BTS maritimes, Ecole nationale supérieure maritime...)

- renforcer l'adéquation des formations avec les exigences internationales en matière de qualification pour garantir des brevets de qualité, gage d'employabilité des élèves à la sortie du lycée.

Des formations adaptées aux enjeux économiques d'aujourd'hui et de demain

**La rénovation des bacs professionnels maritimes s'inscrit dans la réforme plus large de transformation des lycées professionnels qui visent à former les talents aux métiers de demain.**

**Attention : l'obtention des titres professionnels maritimes est conditionnée à des notes minimales et un contrôle de l'assiduité**





Ministère de la Transition  
écologique et solidaire  
Direction des affaires maritimes  
92055 La Defense Cedex  
Tél : 01 40 81 21 22



[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)